PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 07 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le sept juin à vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lentillac du Causse se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Françoise LAPERGUE.

Date de convocation : 30 mai 2018

Etaient présents:

Mmes DELTEIL Marie-Hélène, LAPERGUE Françoise,

Mrs BLANC Sébastien, DELPECH Jean-Louis, MOULY Charles, RICHARD Marc, ROUQUIE Christian, , GARDOU Jean-Luc

<u>Etaient absents</u>: Mme PFEIFLE Gabriela qui a donné pouvoir à Mme Delteil Mme CLARY qui a donné pouvoir à Mme Lapergue

Mr GOUAULT Marc qui n'a pas donné pouvoir

Secrétaire de séance : Marie-Hélène DELTEIL

Madame Le Maire demande aux conseillers s'ils approuvent le compte-rendu du Conseil Municipal précédent, remis à chacun. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire constate que la majorité des membres du Conseil Municipal est présente ou représentée et que ce dernier peut valablement délibérer :

DELIBERATION: 2018/15

Modification des statuts de la Fédération départementale d'élèctrification du Lot :

Mme le Maire donne lecture d'un projet de modification des statuts de la Fdél.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité cette demande de modification.

DELIBERATION: 2018/16

<u>Avenant n°1 de Mme Aïcha du Boucheron dans le programme d'aménagement du Bourg :</u>

Mme le Maire présente un avenant de 1110,04€ HT émanant de l'architecte. Cet avenant est justifié par le fait de l'augmentation d'environ 20000€HT des travaux qui seront réalisés dans le bourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité cet avenant et autorise Mme le Maire à le signer.

DELIBERATION: 2018/17

Réduction de loyer suite à la panne de chaudière pour le locataire du logement de la mairie :

Mme le Maire expose au Conseil le problème rencontré sur la chaudière de l'appartement de la mairie. A ce jour, il n'y a pas de solution pour réparer cette chaudière. Notre service juridique

Conseil municipal de Lentillac du Causse du 7 JUIN 2018

Groupama a été saisi afin de tenter un arrangement avec l'entreprise Pisonero, installateur de ladite chaudière.

Ce désordre a engendré une dépense d'énergie conséquente pour notre locataire. En effet, les radiateurs électriques qui ont été utilisés en dépannage ne sont pas adaptés pour un emploi journalier, entrainant une surconsommation d'énergie de 1500€ supplémentaire par rapport aux autres années.

Mme le Maire propose au Conseil d'offrir un mois de loyer supplémentaire afin de compenser cette dépense. Le mois de janvier avait déjà été offert et cette nouvelle remise viendrait en complément.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité cette remise gracieuse du loyer de juillet.

Questions diverses

- Le Conseil municipal désire se réunir, au village de vacances, afin de partager un repas. La date reste à définir.
- Il semble nécessaire de prévoir une réfection de voirie à Aussou juste avant le petit pont.
- Afin d'obtenir des subventions, dans le cadre de l'aménagement du Bourg, Madame le Maire informe le Conseil qu'elle s'est rapprochée du Grand Quercy PETR.
- Un projet de commune nouvelle est en phase d'étude entre Sabadel-Lauzès, Sénaillac-Lauzès et Orniac. Notre commune a été invitée à se joindre à ce projet de création de commune nouvelle.
 - Le Conseil demande quels sont les projets qui motivent cette union ?
 - A la connaissance de Mme le Maire, il n'y aurait pas de projet particulier.
 - Le Conseil ne voit pas l'intérêt de s'unir à des communes qui n'ont pas de projet, d'autant que Lentillac a des projets déjà en cours.
 - Il est donc décidé d'attendre une meilleure opportunité.
- Une demande de paratonnerre a été déposée à la Fdél. A ce jour nous n'avons pas de nouvelle. Il faudra relancer la Fdél.

L'ordre du jour comportant trois délibérations étant épuisé, la séance est levée à 23h